





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-53**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1210806-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES ET À LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES - ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINÉ AU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES ET À LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES - ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINÉ AU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération DL.2021-967 du 15 Décembre 2021, le Comité Communal Feux de Forêts (C.C.F.F) d'Aix-en-Provence s'est transformé en "Réserve Communale de Sécurité Civile" (R.C.S.C), constituant ainsi un outil de mobilisation civique en matière de prévention et de gestion des risques. L'un des enjeux majeurs de notre territoire réside en la protection et la valorisation des espaces forestiers.

Pour garantir ce cadre de vie, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite acquérir en 2022 un nouveau véhicule porteur d'eau pour cette structure.

En effet, le renouvellement progressif sur plusieurs années du parc automobile dédié à l'action du R.C.S.C, aujourd'hui vieillissant, est nécessaire.

Ce nouveau véhicule participera ainsi au renforcement et à la modernisation de la flotte actuelle dotée d'une dizaine de 4X4 porteurs d'eau de la RCSC, entrepris depuis 2017/2018.

Les véhicules de la RCSC sont destinés à la surveillance des massifs, à l'intervention sur feux naissants, au guidage des pompiers pendant la période de feux de forêts, et peuvent être amenés à participer aux missions de sécurité civile menées par les bénévoles en cas de crise.

Le montant global du véhicule mentionné ci-dessus s'élève à 75 000 € HT, y compris tous les accessoires et options nécessaires.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône accompagne les collectivités dans leur acquisition des matériels et véhicules par un dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies.

Le taux de subvention est de 20 % à 60 % du coût global hors taxes de la dépense, en fonction de l'intérêt du projet.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre de l'acquisition d'un véhicule de défense contre les incendies ;
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de 20 % à 60 % du coût global hors taxes de la dépense établie à 75 000 € HT, en fonction de l'intérêt du projet ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2022-53 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES ET À LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES - ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINÉ AU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés : 48
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 48
Pour : 48
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

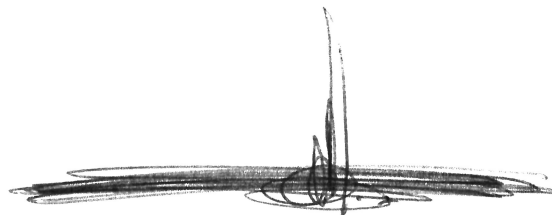
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

